LAB,

SAS

Au capital de 1000 euros,

Siège social : 78 rue des Martyrs 75018 Paris

Paris B 891 926 552

Procès-Verbal en date du 17 juillet 2024

AG EXTRAORDINAIRE DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Date écrite en lettres,

L'associé de la société LAB, SAS au capital de 1000€, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 78 rue des Martyrs 75018 Paris, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

• Anthony Bouskila

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Anthony Bouskila, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social

- Modifications corrélatives des statuts

- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à ce jour

De 78 rue des Martyrs 75018 Paris

Au 14 avenue de la Criolla 92150 Suresnes

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Siège social

Le siège social est fixé au 14 avenue de la Criolla 92150 Suresnes

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d’extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en France,

Au 78 rue des Martyrs 75018 Paris

Le 17 Juillet 2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

Anthony Bouskila